



Régularisation de charges

Par **poupee973**, le **12/10/2013** à **02:40**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir votre avis : j'ai reçu mon avis de régularisation de charges dont le montant a quadruplé en un an c'est-à-dire de 68.66 euros, j'ai payé 332.66 euros. 5 mois après avoir régler, j'ai fait un courrier auprès de la société pour leur demander de régulariser et jusqu'à ce jour aucune réponse; Merci de me dire à quel recours ai-je droit?

Par **loe**, le **12/10/2013** à **09:59**

Bonjour,

5 mois après avoir régler, j'ai fait un courrier auprès de la société pour leur demander de régulariser

Que voulez-vous dire ?

Les justificatifs des charges sont tenus à disposition du locataire pendant un mois après la demande de régularisation de la part du bailleur.